



# COMMISSION SPORTIVE et DISCIPLINE

## Procès-Verbal réglementaire N° 11

Réunion restreinte du : 16 NOVEMBRE 2017

**Membres présents :** André CAILLET - Albert GUESNON - Serge LOVEIKO - Christian MOTTELAY

Conformément à l'article 20 de l'annexe 3 des Règlements du District du Calvados de Football, la Commission décide de retenir les FORFAITS, suivant le tableau ci-dessous.

<b>FORFAITS</b>					
N° MATCH	CLUBS	CATEGORIES	DIVISION - SERIE GROUPE	OBSERVATIONS	AMENDES
51889.1	PORTAISE.ST VIGOR E 1	U 18	1ère Série - A	FORFAIT	15,00 €
52028.1	LISIEUX FCA 4	U 18	2ème Série - B	FORFAIT GENERAL	15,00 €
52435.1	ROCQUANCOURT FC	Seniors F	Féminines - Unique	FORFAIT	46,00 €
52752.1	LA SELLE LA FORGE AS 1	Vétérans	Coupe Calvados	FORFAIT	0,00 €
53069.1	LE TOURNEUR US	U 13 à 8	Niveau 3 - D	FORFAIT GENERAL	24,00 €
53259.1	CONDE ESM 1	Seniors	Coupe Deroin Sport	FORFAIT	46,00 €
53266.1	ESCOVILLE HEROUVILLE ES	Seniors	Coupe Deroin Sport	FORFAIT	46,00 €
53274.1	TERRE ET MER CHL 2	Seniors	Coupe Deroin Sport	FORFAIT	46,00 €
53317.1	LISIEUX FCA 4	U 18	Coupe Calvados	FORFAIT	0,00 €
53323.1	MORTEAUX FRESNE AS	U 15	Coupe Calvados	FORFAIT	23,00 €
53329.1	FONTENAY PESNEL 1	U 15	Coupe Calvados	FORFAIT	23,00 €
<b>Annulations engagements</b>					
	IFS AS 1	U 15	Coupe Calvados	Annulation	15,00 €

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Le Président : Jean GUYONNET

Le Secrétaire : Albert GUESNON

1

1